

# CS (Lux) Cat Bond Fund DB USD



## Information sur le fonds

Obligations

94'185'141

Total des actifs nets du fonds en USD

TNA classe de parts, USD	NAV classe de parts, USD	Frais tout compris en % <sup>1</sup>
<b>82'094'596</b>	<b>12.69</b>	<b>0.15%</b>

Rendement (net) MTD	Rendement (net) QTD	Rendement (net) YTD
<b>1.85%</b>	<b>3.34%</b>	<b>9.40%</b>

## Fiche du fonds

Gestionnaire d'investissements	Niklaus Hilti, Fabian Wochele
Date de lancement	18.01.2021
Date de lancement de la part	16.01.2023
Catégorie de parts	DB
Devise au lancement	USD
Politique de distribution	Capitalisation
Domicile du fonds	Luxembourg
ISIN	LU2567397554
Index de référence	No benchmark

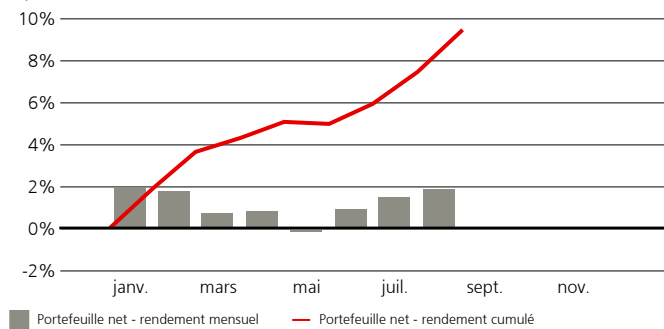
## Politique d'investissement

Credit Suisse (Lux) Cat Bond Fund est un fonds OPCVM géré de manière active qui vise à investir dans un portefeuille diversifié d'obligations catastrophes («cat bonds»). Les obligations catastrophes sont des titres financiers qui transfèrent le risque d'assurance vers les marchés des capitaux. Les «cat bonds» sont généralement des valeurs mobilières à taux variable pour lesquelles le rendement global se compose du rendement de la garantie et du coupon (c.-à-d. prime de réassurance), en l'absence d'un événement déclencheur prédéfini, par exemple un ouragan ou un tremblement de terre. Si un événement déclencheur se produit, le fonds peut perdre tout ou partie de son capital investi dans cette obligation catastrophe. Le fonds a droit au remboursement du principal et au paiement des intérêts tant qu'aucun événement déclencheur ne se produit. Les obligations catastrophes sont ensuite sélectionnées en fonction des facteurs ESG tels qu'énoncés dans le cadre ESG CSILS et définis dans l'annexe SFDR du prospectus. Le fonds constitue un produit financier décrit à l'Art. 8 (1). En outre, le fonds vise à atteindre de manière générale une faible corrélation avec les rendements des actifs traditionnels.

Tout investissement comporte des risques, dont celui de perdre son capital. La performance passée ne prédit pas les résultats futurs. Ni la performance simulée ni la performance historique ne sont un indicateur fiable de résultats actuels ou futurs.

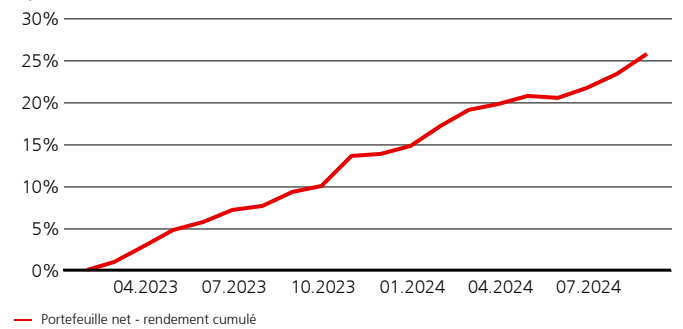
## Aperçu de la performance - mensuelle et cumulée

depuis 01.01.2024



## Aperçu de la performance - cumulée

depuis 01.02.2023



## Aperçu de la performance - mensuelle et YTD

depuis 01.01.2024, en %

	janv.	févr.	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.	YTD
Portefeuille net	1.90	1.69	0.67	0.74	-0.16	0.90	1.47	1.85					9.40

## Aperçu de la performance - annuelle

depuis 01.02.2023, en %

	2023	2024
Portefeuille net	14.85	9.40

<sup>1</sup> Si la devise d'un produit financier et/ou ses coûts sont différents de votre devise de référence, son rendement et ses coûts peuvent augmenter ou décroître en fonction de la fluctuation des devises.

Les personnes mentionnées ci-dessus mènent des activités réglementées uniquement dans la/les juridiction(s) où elles ont obtenu les licences nécessaires, le cas échéant.

ESG signifie «Environnemental» (E), «Social» (S) et «Gouvernance» (G).

Le glossaire vous fournira la définition de tous les acronymes/termes utilisés dans ce document. Des informations supplémentaires importantes sont disponibles à la fin du document.

## Aperçu de la performance

depuis 01.02.2023, en %

	Rendements glissants		Rendements annualisés			
	1 mois	3 mois	1 an	3 années	5 années	ITD
Portefeuille net	1.85	4.27	15.05	n.a.	n.a.	15.51

## Chiffres clés

	Portefeuille
Nombre de positions	103
Rendement annuel sans perte attendu en USD	15.70%
Principale position en % de la VNI	3.34%

## Risques potentiels

Le profil de risque et de rendement ne reflète pas les risques auxquels le fonds pourrait être exposé à l'avenir en cas de développements sans rapport avec ce que le fonds a pu connaître dans un passé récent. Cela comprend notamment les risques suivants, rares mais susceptibles d'avoir un impact important.

- Risque d'événement: si un événement déclencheur survient, les actifs détenus par le fonds sont amortis et peuvent donc perdre beaucoup de leur valeur.
- Risque de concentration du portefeuille: par exemple, en raison du nombre limité de risques d'assurance indépendants couverts par les obligations catastrophes (cat bonds).
- Risque de crédit résiduel: par exemple, en raison de l'exposition à certains émetteurs de valeurs mobilières dans lesquelles la garantie conservée sur le compte en fiducie obligation catastrophe est investie. Les émetteurs des actifs détenus par le fonds peuvent ne pas verser de revenus ou ne pas rembourser le capital à l'échéance. D'une manière générale, les investissements du fonds comportent un faible risque de crédit.
- Risque de liquidité et d'évaluation: par exemple, en raison d'événements d'assurance en cours et/ou de changements dans les anticipations du marché concernant les pertes finales dues à des événements d'assurance qui se sont produits. Les actifs ne peuvent pas nécessairement être vendus à un coût limité dans un laps de temps suffisamment court. Les placements du fonds sont susceptibles de présenter une liquidité limitée. Le fonds s'efforcera d'atténuer ce risque au moyen de différentes mesures. Vous trouverez des informations détaillées sur la fréquence de remboursement dans la section sur les données clés.
- Acceptation du risque et risque de modèle: par exemple, en raison d'hypothèses très incertaines qui pourraient être basées sur un jugement avec un certain degré de subjectivité et/ou en raison de la difficulté à prédire le type, la fréquence et la gravité des événements catastrophiques.
- Risque de contrepartie: la faillite ou l'insolvabilité des contreparties du fonds peut entraîner un défaut de paiement ou de livraison. Le compartiment s'efforcera d'atténuer ce risque par la réception de garanties financières.
- Risque opérationnel: des processus défectueux, des défaillances techniques ou des événements catastrophiques peuvent engendrer des pertes.
- Risques politiques et juridiques réglementaires: par exemple, en raison de modifications imprévues des réglementations d'assurance auxquelles la cat bond est exposée, telles que des modifications rétrospectives des lois d'assurance qui pourraient rendre les assureurs (et par conséquent les réassureurs) responsables des pertes d'exploitation dues à la pandémie de COVID-19 liées aux polices de l'assuré, nonobstant l'exigence de «dommages physiques» et d'autres limitations de la police d'assurance.
- Risques en matière de durabilité: les risques en matière de durabilité sont des conditions ou des événements environnementaux, sociaux ou de gouvernance qui peuvent avoir un impact négatif important sur le rendement, compte tenu de l'exposition d'investissement pertinente.
- Parmi les autres risques figurent notamment, sans s'y limiter: la non-réalisation des objectifs de placement, la limitation du risque d'illiquidité / droit de rachat, les risques de change, les risques fiscaux, l'incertitude des estimations de pertes et leur évolution au fil du temps, le risque de corrélation avec d'autres classes d'actifs, le risque de fluctuations cycliques, des capacités limitées de couverture, des informations relatives aux pertes estimées comme fiables, le risque d'indemnisation, les déclencheurs indiciels ou hybrides, le risque de prolongation de l'échéance, le risque de «suivre la fortune», le risque dû au manque d'expérience opérationnelle et de ressources des émetteurs.

Les objectifs de placement, les risques, les frais et dépenses du produit, ainsi que des informations plus exhaustives sur celui-ci, sont fournis dans le prospectus (ou dans le document de l'offre), qui doit être lu avec attention avant tout investissement.

**Les investisseurs peuvent perdre tout ou partie du montant investi. L'investissement présenté dans ce document commercial concerne l'acquisition d'unités ou de parts d'un fonds et ne concerne pas l'acquisition d'actifs sous-jacents. Les actifs sous-jacents sont la seule propriété du fonds. Toute décision d'investissement doit tenir compte de l'ensemble des caractéristiques ou objectifs du fonds promu, tels que décrits dans son prospectus ou une documentation juridique similaire.**

## Aperçu des risques - ex post

depuis 01.02.2023, en %

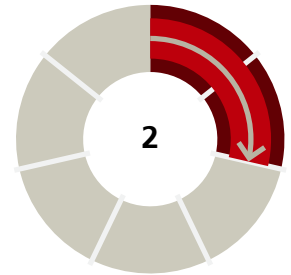
	Risque annualisé, en %			
	1 an	3 années	5 années	ITD
Volatilité portefeuille	3.16	n.a.	n.a.	2.64

## Chiffres clés des risques

	Portefeuille
Percentile à 99% (VaR)	-21.96%
Percentile à 95% (VaR)	-3.74%
Perte annuelle attendue	3.04%

## Profil de risque<sup>2</sup>

PRIIP SRI



Des valeurs plus élevées (jusqu'à 7) indiquent un risque supérieur, tandis que des valeurs plus faibles (jusqu'à 1) indiquent un risque inférieur.

<sup>2</sup> L'indicateur de risque suppose que vous conserveriez le Produit pendant 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. L'Indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Attention au risque de change si votre monnaie de référence est différente de la monnaie du Produit. Vous pourriez recevoir des paiements dans une monnaie différente, le rendement final que vous obtiendrez dépend donc du taux de change entre les deux monnaies. Les investisseurs doivent noter que le Produit peut être exposé à d'autres risques tels que des risques opérationnels, de contrepartie, politiques, de durabilité et juridiques qui ne sont pas inclus dans l'indicateur synthétique de risque. Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas du marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

## Répartition des actifs par classe de risque

	1er événement	2e événement	1er événement 2e événement
Vent US	33.91%	2.80%	
Tremblement de terre US	18.82%	3.06%	
Incendies US	2.01%	0.70%	
Vent & Tremblement de terre Canada	4.96%	2.83%	
Vent l'Europe	3.74%	0.45%	
Typhon Japon	5.13%	1.79%	
Tremblement de terre Japon	2.46%	0.71%	
Typhon AUS	0.25%	0.23%	
Tremblement de terre AUS	1.12%	0.71%	
Tremblement de terre NZ	1.36%	0.71%	
Tremblement de terre Amérique latine	1.08%	0.00%	
Man Made	2.22%	0.00%	
Life	0.26%	0.00%	

## Événements historiques et leur impact estimé

	Portefeuille	Impact estimé
Harvey, Irma & Maria (Vent US)	10.00%	
Katrina (Vent US)	8.51%	
Andrew (Vent US)	7.89%	
Northridge (Tremblement de terre US)	4.87%	
Lothar (Vent l'Europe)	2.24%	
Kyriell (Vent l'Europe)	1.74%	
Christchurch (Tremblement de terre NZ)	1.26%	
Jebi (Typhon Japon)	1.07%	
Chile Bio-Bio (Tremblement de terre Amérique latine)	0.85%	
Kobe (Tremblement de terre Japon)	0.15%	

## Identifiants clés

Nom de l'instrument	Credit Suisse (Lux) Cat Bond Fund DB USD
No de valeur	123779338
Indice de référence	No benchmark

## Données clés

Direction du fonds	Credit Suisse Fund Management S.A.
OPCVM	Oui
Classification SFDR <sup>3</sup>	Article 8
Fin d'exercice	30. novembre
Prêt de valeurs mobilières	Non
Frais courants <sup>4</sup>	0.15%
Fréquence de souscription	chaque semaine
Délai de souscription	T + 2
Fréquence de rachats	chaque semaine
Période de décompte de remboursement	T + 3
Heure limite de réception	15:00 CET
Swinging single pricing (SSP*)	partial swing NAV

## Approche ESG

Le fonds promeut les caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) (au sens de l'article 8 du Règlement [UE] 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers). Il applique la politique d'investissement durable de CSAM ([www.credit-suisse.com/esg](http://www.credit-suisse.com/esg)) incluant des exclusions fondées sur des critères normatifs, sur des valeurs et sur des conduites commerciales à l'égard des sponsors d'obligations catastrophes. Credit Suisse Insurance Linked Strategies («CSILS») adopte le cadre ESG CSILS qui régit et dirige les activités liées à l'investissement durable. Le cadre ESG CSILS définit les modalités de prise en compte des facteurs ESG par le gestionnaire d'investissement afin d'identifier les obligations catastrophes éligibles et d'atteindre les objectifs d'investissement à long terme ainsi que les principes de placement du fonds, tout en gérant certains risques en matière de durabilité. Pour plus d'informations sur les critères d'investissement ESG et les aspects liés à la durabilité du fonds, veuillez consulter la documentation juridique et réglementaire du fonds (par exemple, le prospectus) ainsi que le site suivant: [credit-suisse.com/esg](http://credit-suisse.com/esg). Outre les aspects liés à la durabilité, la décision d'investir dans le fonds doit tenir compte de l'ensemble des objectifs et caractéristiques du fonds figurant dans son prospectus ou dans les informations à communiquer aux investisseurs en application des réglementations applicables.

## Caractéristiques ESG

Indice de référence ESG	Critères d'exclusion	Intégration de critères ESG	Actionnariat actif <sup>5</sup>	Objectif d'investissement durable
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

<sup>3</sup> Les classifications de durabilité des produits du CS et l'article SFDR sont valables au moment de la publication et peuvent faire l'objet de modifications.

<sup>4</sup> Si la devise d'un produit financier et/ou ses coûts sont différents de votre devise de référence, son rendement et ses coûts peuvent augmenter ou décroître en fonction de la fluctuation des devises.

<sup>5</sup> L'actionnariat actif fait partie de la stratégie du fonds visant à agir au mieux des intérêts de ses investisseurs de préserver et d'optimiser la valeur à long terme de leurs placements. Afin de promouvoir les bonnes pratiques et de veiller à ce que les sociétés de portefeuille soient durables et prospères à long terme, l'actionnariat actif est pensé pour influencer les sociétés de portefeuille à deux niveaux: d'une part, au moyen du vote par procuration et, d'autre part, par le biais de l'engagement. Dans le cas de placements dans d'autres fonds (fonds cibles), le fonds n'a aucune capacité, ou seulement une capacité limitée, à exercer un actionnariat actif sur le fonds cible, ou sur les sociétés de portefeuille des fonds cibles.

## Vue d'ensemble des critères ESG

Selon la méthodologie exclusive de CSAM. Composition du portefeuille en fonction de l'univers de placement. Échelle de 0 (très mauvais) à 10 (excellent) sur la base de la méthodologie exclusive de notation ESG ILS de CSAM.

	Portefeuille	Univers de placement	Portefeuille Univers de placement
Note CAT ESG globale	7.41	7.50	
Score de sponsor ESG	7.12	7.30	
Note transaction ESG	8.74	8.86	
Score de garantie ESG	5.51	5.50	
Note d'investissement thématique	6.35	6.31	
Score environnemental	7.26	7.34	
Score social	3.65	3.79	
Score de gouvernance	8.48	8.71	

Remarque: pour plus d'informations sur la méthodologie exclusive de CSAM concernant les scores et sous-scores ESG répertoriés ci-dessus, veuillez vous reporter au glossaire ci-dessous.

## Répartition des actifs par Note CAT ESG globale

En % de l'exposition économique totale. Composition du portefeuille par rapport à l'univers de placement. Source: méthodologie exclusive de notation ESG de CSAM.

	Portefeuille	Univers de placement	Portefeuille Univers de placement
> 8.5	1.54	3.60	
7 – 8.5	82.56	78.57	
5.5 – 7	15.90	14.22	
< 5.5	0.00	3.60	
Non noté	0.00	0.00	

Remarque: pour plus d'informations sur la méthodologie exclusive de notation ESG de CSAM, veuillez vous reporter au glossaire et au prospectus du fonds. Pour obtenir des informations sur la catégorie «non noté», veuillez vous reporter au glossaire.

## Glossaire

Capitalisation	Indique un réinvestissement régulier des dividendes reçus dans le portefeuille
Rendement annualisé	Mesure de l'augmentation moyenne d'un placement chaque année au cours d'une période spécifique.
Risque annualisé	Le risque annualisé est une statistique qui est utilisée pour mesurer le risque d'un fonds en décrivant la fourchette de rendements qui ont été atteints au cours de la période d'observation et qui sont les plus susceptibles d'être atteints. Une plus grande volatilité implique un plus grand risque.
Sensibilisation à l'ESG	Ce produit comprend des investissements qui intègrent et mesurent de façon explicite des critères de durabilité des entreprises dans leur processus d'investissement.
Méthodologie exclusive de notation ESG ILS de CSAM	Le gestionnaire d'investissement a mis en place un cadre ESG exhaustif («cadre ESG CSILS») qui gouverne et régit l'intégration de certaines caractéristiques environnementales et sociales dans le processus de placement. Veuillez consulter le prospectus pour plus de détails.
Indice de référence ESG	Une case «Indice de référence ESG» cochée indique que la section ESG de ce document compare la performance ESG du portefeuille avec un indice ESG. Le fonds n'utilise pas de référence pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues.
Ex post	Fait référence à des mesures basées sur des données historiques
Rendement annuel sans perte attendu	Le rendement sans perte annuel attendu représente le rendement global prévu si tous les instruments du portefeuille sont détenus jusqu'à l'échéance et comprend un taux d'intérêt à court terme représentant le rendement de garantie attendu. «Sans perte» signifie en l'absence d'événements catastrophiques entraînant une perte notionnelle. Cela ne tient pas compte des coûts, des évolutions du portefeuille, des fluctuations du marché et des défauts potentiels.
Univers de placement	L'univers de placement est composé de toutes les obligations catastrophes pertinentes sur le marché correspondant.
Chiffres clés des risques	Les chiffres clés liés aux risques (c.-à-d. 95% et 99% - percentile VaR annuelle ainsi que perte annuelle attendue) sont basés sur les données réelles des positions du portefeuille. Tous les chiffres liés aux risques sont des chiffres modélisés produits à l'aide d'un modèle de risque de catastrophe d'un fournisseur tiers et sont sujets à l'incertitude de modélisation et aux changements d'hypothèses au fil du temps. Le modèle de risque utilise des simulations de type Monte Carlo où plusieurs centaines de milliers d'événements catastrophiques sont générés et où leur impact financier sur le portefeuille est calculé. La perte annuelle attendue est la perte moyenne simulée par an. Les chiffres de 95% et 99% - percentile VaR annuelle - résultent du rendement annuel attendu sans perte en USD moins les pertes cumulées annuelles modélisées correspondant au percentile respectif.
Drawdown maximal	Représente le pire résultat possible (en pourcentage) survenu au cours de la période analysée.
MTD	Depuis le début du mois (Month-to-date)
NAV	Valeur des actifs nette (Net Asset Value)
Non noté	Cette catégorie comporte toutes les valeurs mobilières de l'univers de placement, pour lesquelles aucune notation n'a été déterminée. En règle générale, toutes les obligations catastrophes pertinentes sur le marché correspondant sont notées par l'équipe dédiée aux placements. Toutefois, il peut y avoir des placements sans notation (p. ex. importance relative et/ou calendrier).
Frais courants	Les frais courants sont calculés selon la méthode décrite dans la directive Committee of European Securities Regulators/10-674. Le montant des charges en cours est basé sur les dépenses estimées, pour un maximum de 12 mois à compter de la fin de l'exercice financier du fonds et depuis sa création. Après cela, les charges en cours correspondent au TER du dernier rapport annuel. Les commissions de performance et les coûts de transaction de portefeuille sont exclus, sauf dans le cas d'une charge d'entrée/de sortie payée par le fonds lors de l'achat ou de la vente des parts/unités dans un autre organisme de placement collectif.
Note CAT ESG globale	Lorsqu'il investit dans une nouvelle obligation catastrophe, le gestionnaire d'investissement intègre des facteurs ESG à trois niveaux distincts: au niveau du sponsor, de l'opération et du collatéral. Pour chacun de ces trois niveaux, le gestionnaire d'investissement réalise une évaluation ESG exclusive et calcule un score ESG utilisé pour déterminer une note CAT ESG globale à l'échelle de l'obligation catastrophe. En outre, le gestionnaire d'investissement évalue une obligation catastrophe, s'il y a lieu, au regard d'un ou de plusieurs des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies sélectionnés, tel que défini dans le cadre ESG CSILS. Le gestionnaire d'investissement applique des seuils quantitatifs à la valeur totale assurée à cet effet dans le cadre de l'obligation catastrophe, ou au capital à risque libéré par une opération d'assurance liée à une obligation catastrophe et utilisé afin de contribuer à des projets durables. Sur la base de cette évaluation, l'obligation obtient une «note d'investissement thématique» qui participe également à la «note CAT ESG globale». Cette note globale est prise en compte dans la décision de placement du gestionnaire d'investissement et dans le processus de construction du portefeuille. La note CAT ESG globale oscille entre 0 et 10, 10 étant la note la plus élevée.
QTD	Depuis le début du trimestre (Quarter-to-date)
Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR)	Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers
Objectif d'investissement durable	Si la case «objectif d'investissement durable» est cochée, le produit met en œuvre les stratégies d'investissement de CSAM allouant le capital à des investissements qui offrent des solutions aux défis sociétaux et répondent à un objectif d'investissement durable. L'objectif d'investissement durable est atteint par le biais d'un processus d'investissement dédié, axé sur les investissements tournés vers la résolution de défis ESG spécifiques. Si la case n'est pas cochée, le produit ne vise pas à répondre à un objectif d'investissement durable.
Swing pricing	Méthode utilisée pour calculer la valeur nette d'inventaire des fonds de placement. Elle permet que les frais de transaction découlant des souscriptions des investisseurs entrants et des rachats des investisseurs sortants soient supportés par ceux-ci, plutôt que par les investisseurs existants.
TNA	Total des actifs net (Total Net Assets)
YTD	Depuis le début de l'année (Year-to-date)

## Messages d'avertissement

Répartition des actifs	L'allocation indicative peut changer au fil du temps. Toutes les positions sont indiquées exclusivement à des fins d'information et ne constituent pas des recommandations de placement du UBS. Veuillez noter que ceci ne constitue pas une offre ou une sollicitation d'achat ou de vente d'un intérêt ou d'un placement quel qu'il soit.
Swinging Single Pricing	Pour plus de détails, merci de vous référer au chapitre correspondant "Net Asset Value" du prospectus du fonds.
Date de début de la performance	Le calcul et la présentation de la performance commencent le premier mois complet d'une stratégie investie. Cela peut entraîner une différence dans les dates de lancement et de début de performance.
PRIIP SRI	L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés.

## Les présentes informations sont fournies par UBS à titre commercial et indicatif.

Réservé aux investisseurs qualifiés.

Fonds UBS de droit luxembourgeois.

A l'initiative de la société de gestion des fonds, il peut être mis un terme aux modalités prévues pour commercialiser des parts de fonds mentionnées dans ce document dans votre pays de domicile.

Avant d'investir dans un produit, veuillez lire le dernier prospectus et le document d'informations clés en date avec la plus grande attention. Toute décision d'investissement doit prendre en compte l'ensemble des caractéristiques et objectifs du fonds tels que décrits dans son prospectus ou une documentation juridique similaire. Les investisseurs acquièrent des parts ou des actions dans un fonds, et non dans un actif sous-jacent donné, comme un bâtiment ou des actions d'une société. Les informations collectées et les avis émis dans ce document reposent sur des données dignes de confiance et des sources fiables, sans prétendre toutefois à l'exactitude ni à l'exhaustivité des indications relatives aux titres, marchés et évolutions dont il est question. Les membres du Groupe UBS sont autorisés à prendre des positions d'achat et de vente sur les titres et les autres instruments financiers mentionnés dans le document. Il se peut que les produits ou titres décrits dans le présent document soient inadaptés ou interdits à la vente dans diverses juridictions ou pour certains groupes d'investisseurs et les parts des fonds UBS cités ici ne peuvent être ni proposées, ni vendues, ni livrées aux Etats-Unis. Les informations ci-incluses ne constituent pas une invitation ou une offre à l'achat ou à la vente de titres ou d'instruments financiers apparentés. La performance passée ne saurait préjuger des résultats futurs. La performance calculée tient compte de tous les coûts au niveau du fond (coûts récurrents). Les coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie, qui auraient un impact négatif sur la performance, ne sont pas pris en compte. Si tout ou partie des coûts totaux doit être payé dans une monnaie qui n'est pas votre devise de référence, ces coûts pourront augmenter ou diminuer en raison des fluctuations des devises et des taux de change. Les commissions et les frais influent négativement sur l'investissement et sur les rendements attendus. Si la monnaie d'un produit ou service financier est différente de votre devise de référence, les fluctuations des devises et des taux de change peuvent entraîner une baisse ou une hausse du rendement. Le présent document a été établi indépendamment d'objectifs de placement spécifiques ou futurs, d'une situation financière ou fiscale particulière ou des besoins propres à un destinataire déterminé. La performance future est impossible, selon la situation personnelle de chaque investisseur, laquelle est susceptible d'évoluer. Les informations et opinions exprimées dans ce document sont fournies par UBS sans aucune garantie; elles sont destinées à un usage personnel et à des fins informatives uniquement.

Toute reproduction, distribution ou réédition du présent document, quel qu'en soit l'objectif, est interdite sans l'autorisation expresse d'UBS Asset Management Switzerland AG ou par une autre société affiliée locale. Source pour toutes les données et graphiques (en l'absence d'indication contraire): UBS Asset Management.

Ce document contient des hypothèses qui constituent des anticipations, y compris, sans que cela soit exhaustif, des hypothèses relatives au développement futur de nos affaires. Si ces anticipations représentent notre appréciation et nos prévisions relatives au développement futur de nos affaires, un certain nombre de risques, d'incertitudes et d'autres facteurs importants pourraient faire en sorte que l'évolution et les résultats réels diffèrent matériellement de nos attentes.

Les placements dans des stratégies liées à l'assurance, y compris l'opportunité de placement décrite dans le présent document, sont spéculatifs et les risques incluent, entre autres: (i) la perte de la totalité ou d'une partie importante du placement due à l'effet de levier, à la vente à découvert, à l'utilisation de produits dérivés ou à d'autres pratiques spéculatives, (ii) l'incitation à effectuer des investissements plus risqués ou plus spéculatifs en raison de la rémunération basée sur la performance, (iii) le manque de liquidité, un marché secondaire pour les stratégies liées à l'assurance pouvant ne pas être disponible ou n'étant pas prévisible, (iv) la volatilité des rendements, (v) des restrictions de transfert, (vi) l'absence potentielle de diversification avec comme corollaire un risque plus élevé découlant de la concentration, (vii) des commissions et frais plus élevés qui peuvent neutraliser les bénéfices, (viii) aucune obligation de fournir des informations périodiques sur les prix ou les évaluations aux investisseurs, (ix) des structures fiscales complexes et des retards dans la communication d'informations fiscales importantes aux investisseurs et (x) des exigences réglementaires moindres par rapport aux fonds enregistrés. La performance de ces placements liés à l'assurance dépend de facteurs non prévisibles tels que les catastrophes naturelles, les influences climatiques, les capacités de transport, les troubles politiques, les fluctuations saisonnières et les influences importantes du renouvellement (rolling forward), notamment pour les futures et les indices. Les investisseurs potentiels doivent évaluer de manière indépendante et avec soin (en faisant appel à leurs conseillers fiscaux, juridiques ou financiers) les risques spécifiques décrits dans les documents disponibles ainsi que les conséquences juridiques, réglementaires, fiscales, comptables et de crédit, avant de prendre toute décision de placement. Si un placement est libellé dans une monnaie autre que votre monnaie de référence, nous vous invitons à consulter le ou les conseiller(s) que vous jugerez nécessaires afin de vous assister dans ces choix. La durée moyenne de la liquidation de la société ou d'un compartiment dépendra de la capacité du liquidateur à vendre les actifs. Étant donné la nature largement illiquide des actifs, la procédure de liquidation peut prendre plus de temps que prévu et il n'y a pas de limite légale à la durée moyenne de la liquidation. Il se peut donc que la distribution aux investisseurs de tous les produits de la liquidation prenne plus de temps que prévu. Tout investisseur ne pourra exercer pleinement ses droits d'investisseur directement à l'encontre de la société que s'il figure lui-même et en son nom au registre des actionnaires de la société. Dans le cas où un investisseur investit dans la société par le biais d'un intermédiaire (c.-à-d. un mandataire) investissant dans la société en son nom mais pour le compte de l'investisseur, certains droits attachés à la qualité d'actionnaire ne pourront être exercés que par le biais de cet intermédiaire. Aucun renseignement contenu dans le présent document ne saurait être considéré comme un conseil juridique, comptable ou fiscal. Le UBS ne dispensant pas de conseils concernant les conséquences fiscales des placements, il vous est recommandé de vous adresser à un conseiller fiscal pour toute question à ce sujet. Les niveaux et la base d'imposition dépendent des situations individuelles et sont susceptibles de changer.

**Suisse:** Représentant en Suisse pour les fonds UBS de droit étranger: UBS Fund Management (Switzerland) AG, case postale, CH-4002 Bâle. Agent payeur: UBS Switzerland AG, Bahnhofstrasse 45, CH-8001 Zurich. Les prospectus, la feuille d'information de base, les statuts de la société ou le règlement de gestion ainsi que les rapports annuels et semestriels des fonds UBS peuvent être obtenus dans une langue requise par le droit local applicable et gratuitement auprès d'UBS Asset Management Switzerland AG, c/o UBS AG, Bahnhofstrasse 45, 8001 Zurich ou d'UBS Fund Management (Switzerland) AG, case postale, CH-4002 Bâle.

## Informations importantes sur les stratégies d'investissement durable

Les stratégies d'investissement durable visent à prendre en compte et à intégrer les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le processus d'investissement et la construction de fonds. Les stratégies à travers les zones géographiques et les styles abordent l'analyse ESG et intègrent les résultats de diverses manières. L'intégration des critères ESG ou la prise en compte de l'investissement durable peut restreindre la capacité d'UBS à participer à certaines opportunités d'investissement ou à fournir des conseils sur celles-ci, alors même qu'elles seraient conformes aux objectifs d'investissement du client. Les rendements d'un fonds composé principalement d'investissements durables peuvent être inférieurs ou supérieurs à ceux des fonds où les facteurs ESG, les exclusions ou d'autres questions de durabilité ne sont pas pris en compte par UBS, et les instruments d'investissement disponibles pour ces fonds peuvent différer. Les entreprises, les émetteurs de produits et/ou les fabricants ne répondent pas nécessairement à des normes de performance élevées sur tous les aspects des questions ESG ou d'investissement durable.

Bien que les fournisseurs d'informations d'UBS Asset Management, y compris, sans limitation, MSCI ESG Research LLC et ses filiales (les «parties ESG»), obtiennent des informations de sources qu'ils considèrent comme fiables, aucune des parties ESG ne garantit ou ne cautionne l'originalité, l'exactitude et/ou l'exhaustivité de toute donnée contenue dans le présent document. Aucune des parties ESG n'offre de garantie expresse ou implicite de quelque nature que ce soit, et les parties ESG déclinent expressément par la présente toute garantie de qualité marchande et d'adéquation à un usage particulier, en ce qui concerne toute donnée contenue dans le présent document. Aucune des parties de ESG n'est responsable des erreurs ou omissions liées aux données contenues dans le présent document. En outre, sans limiter ce qui précède, aucune des parties ESG ne peut en aucun cas être rendue responsable de tout dommage direct, indirect, spécial, punitif, consécutif ou autre (y compris le manque à gagner), même si elle a été informée de la possibilité de tels dommages.

Certaines informations contenues dans le présent document (les «informations») proviennent de/droits d'auteur de MSCI ESG Research LLC (un conseiller en investissement enregistré en vertu de l'Investment Advisers Act of 1940), ou de ses sociétés affiliées (y compris MSCI Inc. et ses filiales («MSCI»)), ou de fournisseurs tiers (avec MSCI & MSCI ESG, les «parties ESG») et peuvent avoir été utilisées pour calculer des scores, des notations ou d'autres indicateurs. Elles ne peuvent être reproduites ou rediffusées, en tout ou en partie, sans autorisation écrite préalable. L'information n'a pas été soumise à la SEC américaine ni à aucun autre organisme de réglementation, et n'a pas reçu leur approbation. L'information ne doit pas être utilisée pour créer des œuvres dérivées, ou en rapport avec, ni ne constituant une offre d'achat ou de vente, ni une promotion ou une recommandation d'un titre, d'un instrument financier, d'un produit ou d'une stratégie commerciale, ou d'un indice, ni ne doit être considérée comme une indication ou une garantie de performances, d'analyses, de prévisions ou de pronostics futurs. Certains fonds peuvent être basés sur ou liés à des indices MSCI, et MSCI peut être rémunéré en fonction des actifs sous gestion du fonds ou d'autres mesures. MSCI a établi une barrière d'information entre la recherche sur les indices boursiers et certaines informations. Aucune des informations en soi ne peut être utilisée pour déterminer quels titres acheter ou vendre ou quand les acheter ou les vendre. Les informations sont fournies «en l'état» et l'utilisateur assume tous les risques liés à l'utilisation qu'il pourrait en faire ou permettre d'en faire. Aucune partie ESG ne garantit l'originalité, l'exactitude et/ou l'exhaustivité des informations et chacune d'entre elles décline expressément toute garantie expresse ou implicite. Aucune des parties ESG ne peut être rendue responsable de toute erreur ou omission en rapport avec une information quelconque contenue dans la présente, ni quant à un dommage direct, indirect, spécial, punitif, consécutif ou autre (y compris le manque à gagner), même si elle a été informée de la possibilité de tels dommages.

Un résumé des droits des investisseurs en anglais se trouve en ligne sur le site [ubs.com/funds](https://ubs.com/funds). Vous trouverez plus d'explications sur les conditions financières à l'adresse suivante [ubs.com/glossary](https://ubs.com/glossary).

© UBS 2024. Le symbole des clés et UBS font partie des marques protégées d'UBS. Tous droits réservés.